



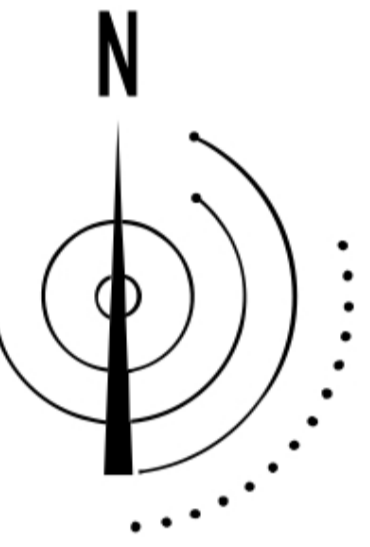
Communauté de communes du Canton de Semur-en-Brionnais

Modification de droit commun n° 1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

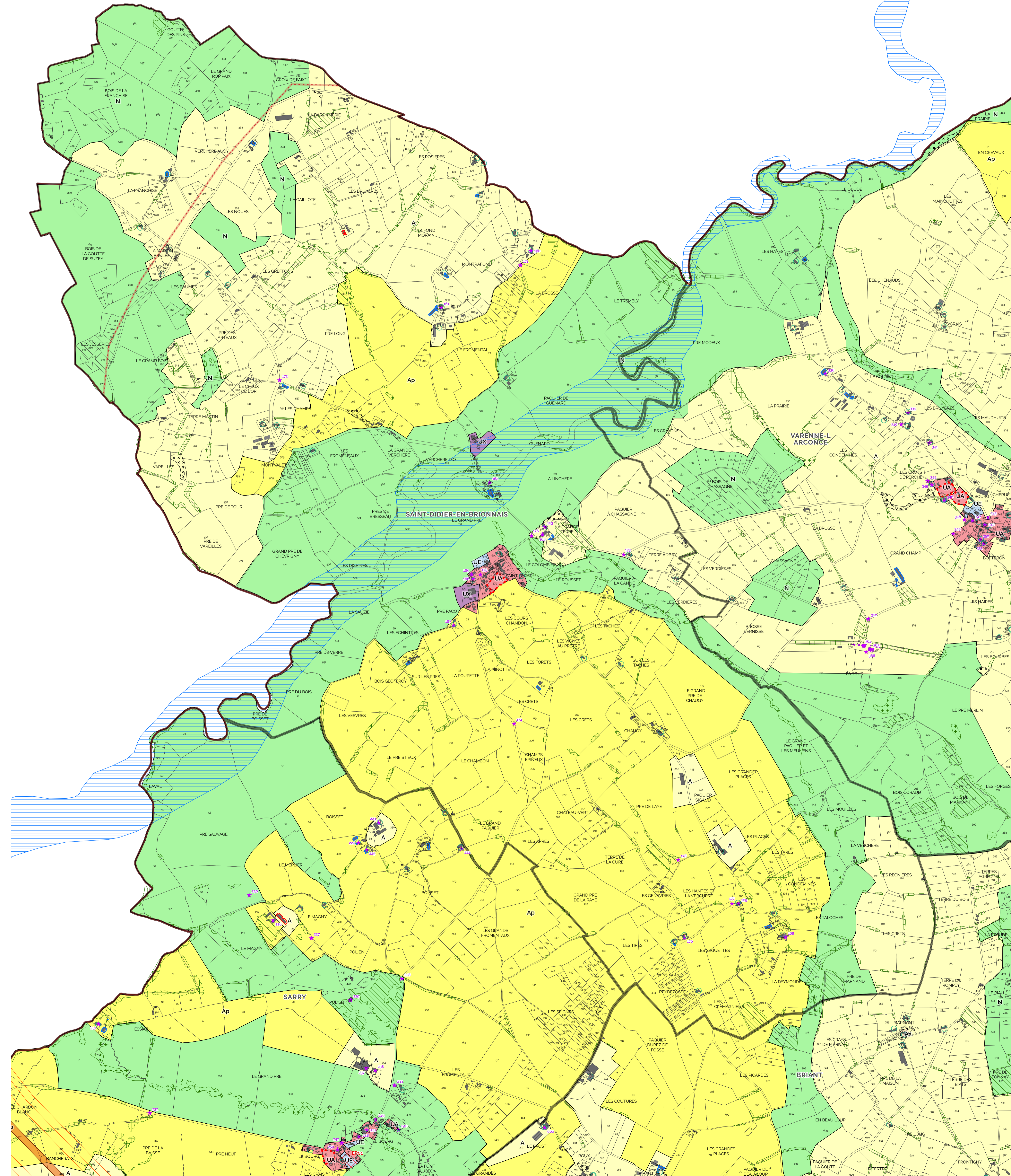
Saint-Didier-en-Brionnais

Plan de zonage

Plan n°	Échelle	Procédure	Cadastre	Arrêt	Approbation
	1:7 500	M1	PCI Vecteur m.j. 03/01/2020	-	23 février 2026



Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2020



- Les zones urbaines et à urbaniser**
- Les zones urbaines (U)**
- Centre ancien
 - Zone d'extension dense
 - Zone pavillonnaire peu dense et récente
 - Hameaux anciens
 - Zone vouée aux activités
 - Zone réservée à l'accueil d'équipements

- Les zones à urbaniser (AU)**
- Zone de développement à court terme à vocation d'habitat
 - Zone de développement à long terme à vocation d'habitat

- Les zones naturelles et agricoles**
- Les zones naturelles (N)**
- Zone naturelle
 - Zone naturelle identifiant des secteurs à vocation d'accueillir des activités de sports, de loisirs ou liées au tourisme (voie verte, terrains de football, étang de loisirs...)
 - Zone naturelle correspondant aux espaces de jardins

- Les zones agricoles (A)**
- Zone agricole
 - Zone agricole à potentialités paysagères fortes
 - Zone agricole identifiant des corridors d'intérêt environnemental à préserver
 - Zone agricole de identifier une zone où est implantée une activité non agricole existante
 - Zone agricole correspondant aux équipements d'intérêt collectifs présents en zone A
 - Zone agricole correspondant aux secteurs de tourisme/loisirs/culture

- Les éléments remarquables du paysage**
- Les éléments protégés au titre de l'article L. 151-23 du CU (raisons écologiques)**
- Zone humide
 - Haies
 - Bosquets
 - Boisements
 - Ripisylves
- Les éléments protégés au titre de l'article L. 151-19 du CU (raisons paysagères et patrimoniales)**
- Éléments patrimoniaux (cf. OAP patrimoine)
 - Patrimoine rural du Charolais-Brionnais (application des dispositions de la catégorie "Fermes et patrimoine rural" dans l'OAP Patrimoine)
 - Murs et clôtures
 - Ensembles bâtis

- Les risques naturels, nuisances et autres contraintes**
- Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la Loire**
- Aléa faible
 - Aléa fort
 - Aléa très fort
- Atlas des zones inondables**
- Zone inondable
- Les risques miniers**
- Mines de Mesmon
- Autres éléments**
- Canalisation de gaz et limites des zones de danger
 - Ancienne décharge
 - Site pollué

- Autres prescriptions d'urbanisme**
- Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielles au titre des articles L. 151-6 et L. 151-7 du CU (cf. cahier des OAP sectorielles)
 - Bâtiment susceptible de faire l'objet d'un changement de destination vers la destination Logement en zone A ou N au titre de l'article L. 151-11 2° du CU
 - Bâtiment susceptible de faire l'objet d'un changement de destination vers la destination « Commerce - activités de service », la destination « Autres activités des secteurs primaires, secondaires et tertiaires » en zone A ou N au titre de l'article L. 151-11 2° du CU
 - Emplacement réservé au titre de l'article L. 151-41 1° à 3° du CU
 - Linéaire commercial protégé au titre de l'article L. 151-16 du CU
 - Voies, chemins, accès agricole à conserver ou à créer au titre de l'article L. 151-38 du CU

- Autres éléments reportés pour information**
- Secteur de patrimoine paysager et historique correspondant au paysage bocager d'élevage bovin du Charolais Brionnais
 - Construction non reportée au cadastre DGFIP